

CCOO, les Commissions Ouvrières en Espagne sont aujourd'hui un syndicat jaune

Cet article vise à mettre en évidence la réalité d'aujourd'hui de ce qui fut un syndicat admiré de la classe ouvrière de toute la planète. Pour la FSM, les CCOO ne peuvent plus être reconnues ni en tant que syndicat de classe, ni pour leurs autres caractéristiques respectées dans beaucoup de pays. Leur transformation totale et irréversible est due aux intérêts qui se sont créés chez les membres de la bureaucratie dirigeante.

C'est dans ce but que nous, Miguel Guerrero, José M^e Lucas et Quim Boix, les trois dirigeants espagnols de l'UIS (Union Internationale des Syndicats) des P&R (Pensionnés et Retraités) de la FSM, signons ce texte. Voir en **ANNEXE 1** quelques données concernant les auteurs.

Nous allons expliquer et apporter les informations (vérifiables) qui nous amènent à cette triste conclusion, suite à la grande transformation d'un syndicat connu pour être un "syndicat communiste". Aujourd'hui, la partie la plus consciente et combative de la classe ouvrière de l'état espagnol a délaissé les CCOO (ils ont été chassés car lutteurs et défenseurs constants des droits du travail face à l'exploitation capitaliste).

Pour utiliser une définition aussi neutre que possible, (bien que la neutralité et l'objectivité n'existent pas), nous emprunterons celle de Wikipedia qui définit ainsi ce qu'est un syndicat jaune: "on reconnaît un syndicat jaune ou syndicat vertical au fait qu'étant créé et contrôlé par les patrons il répond aux intérêts de ces derniers avant de répondre à ceux des travailleurs. S'applique aussi à ces syndicats réformistes le fait qu'ils refusent les actions radicales et s'accommodent du système politico-économique au lieu d'avoir une attitude combative".

Telles sont aujourd'hui les CCOO et pourtant ce ne sont pas les entrepreneurs (meilleur terme que patrons utilisé à l'OIT) qui les ont créées mais leurs dirigeants (après Marcelino Camacho) qui les ont transformées en syndicat réformiste. Évidemment, nous faisons référence à la totalité ou à la majorité des organes décisionnaires du syndicat et par conséquent à ses dirigeants et aux décisions prises par les organes de direction, sauf, et de moins en moins, les exceptions prises seulement au niveau de la base et de l'entreprise.

Afin de faciliter la compréhension nous allons faire l'analyse des concepts de base selon lesquels la FSM définit un syndicat de classe, c'est à dire un syndicat : ni jaune, ni réformiste, ni socio-démocrate, ni conciliant avec les exploités, ni signant des Pactes Sociaux, et nous allons donner en annexe la majorité des informations qui corroborent nos affirmations (nous nous baserons principalement celles datant des derniers mois, de moins d'un an, afin de pas rendre interminable cet article).

A) Les CCOO ne sont pas un syndicat anticapitaliste et ne sont pas non plus, en général, les défenseurs de la classe ouvrière, et des exploités du capitalisme.

A.1.- Les CCOO, en démonstration de ce qu'elles ne sont pas anticapitalistes, ont totalement changé leur vocabulaire, utilisé auparavant par les classes sociales, d'exploitation patronale, de lutte des classes, de la nécessité du socialisme comme alternative au capitalisme, du contrôle ouvrier des entreprises, de la nationalisation des banques, de l'expropriation des grands domaines et de la réforme agraire, etc... À l'heure actuelle, on ne retrouve aucun de ces concepts dans leurs documents. Pour vérification, voir le site des CCOO : <http://www.ccoo.es/> (il suffit de lire les documents issus de leurs derniers congrès).

A.2.- Les CCOO signent des accords contre la volonté des travailleurs touchés afin de restreindre leur lutte et aider ainsi le patronat du secteur concerné. Dernièrement en Galice avec les patrons du transport, alors que les travailleurs poursuivent la grève et que le syndicat CIG (<http://www.cig.gal/nova/as-sembleas-do-transporte-deciden-manter-a-suspension-da-folga-unha-semana-mais-mentres-se-negocia.html>) dénonce la tromperie commise par les CCOO et l'UGT (les tromperies faites aux travailleurs et à leurs organisations les ont toujours rendus l'ennemi de classe et leurs alliés - comme les syndicats jaunes - jamais un syndicat de classe).

A.3.- Les CCOO signent tous les Accords Sociaux que leur proposent le patronat et le gouvernement pro capitaliste, faisant ainsi perdre aux salariés des droits importants. Un des plus graves fut celui signé, en 2011 entre l'UGT et le PSOE, afin de repousser à 67 ans l'âge de départ à la retraite et subir une baisse de 40% de la pension initialement versée (appliquant les directives des multinationales, c'est à dire du FMI et de l'UE). Voir :

https://elpais.com/elpais/2011/01/27/actualidad/1296119818_850215.html

https://elpais.com/elpais/2011/01/28/actualidad/1296206219_850215.html

A.4.- Auparavant, les CCOO donnaient des cours de formation syndicale à ses adhérents et dirigeants. Aujourd'hui ce sont des professeurs d'université, sur des bases clairement bourgeoises et anti marxistes, qui font cours. Et bien sûr lié à cela, c'est l'Union Européenne, c'est à dire les multinationales que la diffusion de l'idéologie bourgeoise intéresse, qui finance ces cours. Jetez un coup d'œil sur le site <https://www.forem.es/> et vous le vérifierez.

A.5.- Les CCOO s'arrangent et aident le patronat, alors que les travailleurs luttent, même, et dans trop de cas, quand ils prennent des accords à la majorité (voir un exemple récent en **ANNEXE 2** bien qu'il y en aurait des dizaines à donner).

A.6.- Au Pays Basque, deux centrales syndicales LAB (affiliée à la FSM) et ELA (affiliée à la CES et à la CSI où elles rencontrent les CCOO) ont sorti une note publique (dans laquelle, même un syndicat affilié à la CES et à la CSI, qualifie les CCOO de syndicat qui soutient le patronat) que l'on retrouve **ANNEXE 3**. Dans cette note, il est affirmé : "les CCOO et l'UGT s'engagent à favoriser et divulguer les accords de minorité. Le soutien aux accords mineurs sert seulement à renforcer la position des patrons, déjà bien avantagés grâce aux deux dernières réformes (elles se rapportent à la législation du travail modifiée par les gouvernements pro capitalistes) et ainsi minorer les conventions et précariser encore plus les relations du travail".

A.7.- À nouveau, en 2017, les CCOO ont signé, dans le dos des travailleurs, un accord dans l'emploi public qui a réduit seulement (très peu) les temps partiels, mais a continué à faire baisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires et du personnel embauché. (Voir **ANNEXE 4**).

A.8.- Trop de fois, les CCOO et l'UGT ont signé des accords collectifs défavorables aux travailleurs qui vont à l'encontre de la législation en vigueur (législation déjà tant anti ouvrière). Pour exemple, un parmi les très nombreux que l'on pourrait citer, les

maîtres-nageurs s'agissant des conditions d'hygiène dans les piscines municipales. (voir **ANNEXE 5**).

A.9.- À la fin 2016, le journal Público indiquait : “ Finie l'unité d'action des syndicats du télémarketing”. Les CCOO et l'UGT freineront les mobilisations jusqu'à se réunir avec le patronat alors que la CGT, minoritaire à la table des négociations mais majoritaire dans les grands centres d'appels dans des villes comme Madrid ou Barcelone, appelait à une nouvelle grève de 24 heures, suivant le sens des mobilisations pour une nouvelle convention collective qui mette un terme à la grande précarité des téléopérateurs, après l'expiration depuis presque 2 ans de la dernière convention”. (Voir **ANNEXE 6**).

A.10.- Lors de la plus longue grève, en Espagne, au cours des dix dernières années, celle survenue dans l'entreprise Panrico et qui dura 8 mois (237 jours exactement), les CCOO trahirent les travailleurs à maintes reprises : 1) appelant à une fausse grève (prévue pour une date dont ils savaient qu'elle ne serait pas légale et postérieure à la présentation elle aussi prévue d'un dossier de licenciement de la part de l'employeur); 2) ne respectant pas à plusieurs reprises les décisions prises en assemblées par les travailleurs (prises à des majorités de 90% et plus); 3) signant l'acceptation de 745 licenciements plus une réduction de salaire de 45%, contrairement à la décision des assemblées; 4) demandant l'ajournement d'un jugement des prud'hommes (aidant en cela l'entreprise) contre ce qui avait été décidé en assemblée; 5) qualifiant les grévistes de “violents et agressifs” comme les qualifie le patronat; 6) faisant pression sur l'avocat Enrique Lillo, salarié des CCOO, pour qu'il ne fasse pas appel d'une sentence rendue en la défaveur des travailleurs (précisément l'arrêté de ce recours, si l'avocat l'avait présenté, aurait, devant la Cour Suprême, donné raison aux travailleurs; et 7) aidant l'entreprise lors de la requête présentée par les grévistes contre celle-ci pour violation du droit de grève, demande que gagneront les travailleurs. Tout s'explique par l'existence d'un Pacte Social secret conclu entre l'entreprise, les CCOO et l'UGT qui établissait que ces syndicats allaient aider à la paix sociale et en échange recevraient de l'entreprise d'importantes sommes d'argent (l'accord fut rendu public lorsque les CCOO dénoncèrent judiciairement l'entreprise pour ne pas avoir honoré le dernier paiement, étant donné la grève survenue). Informations reprises dans un livre de 350 pages.

<https://edicionsdel1979.cat/content/panrico-la-vaga-mes-llarga>

A.11.- Les CCOO, aidées de l'UGT, se présentent devant les juges quand le patronat le demande pour s'opposer aux justes revendications des travailleurs. Une de ces séquences de trahison a eu lieu en novembre dernier, dans le procès intenté par l'entreprise Abengoa contre l'ERE (Dossier de Régulation de l'Emploi, autre façon de dire “licenciements injustifiés”), quand les CCOO se ralliant à la position patronale ont facilité un jugement favorable aux exploiters. (Voir **ANNEXE 7** les informations transmises par l'avocat du syndicat de classe, CSC -Coordination Syndicale de Classe, affilié à la FSM- majoritaire dans l'entreprise citée, Abengoa).

A.12.- Le Fonds Monétaire International remercie les CCOO et autres syndicats affiliés à la CSI (Confédération Syndicale Internationale) pour tous ces services rendus, et considère les syndicats jaunes comme ses meilleurs amis (comme on peut le voir sur la photo **ANNEXE 8**).

B) Les CCOO ont cessé d'être un syndicat unitaire et de lutte et se sont transformées en syndicat rendant des services (notamment dans l'aide à la création d'entreprises) obtenant ainsi beaucoup d'argent de par les commissions versées par ces entreprises qu'elles aident. Ainsi la nouvelle

adhésion aux CCOO provient plus des services qu’elles offrent que de la volonté de lutte des nouveaux adhérents.

B.1.- Les CCOO appellent à l’action quand elles voient que si elles ne le font pas, elles perdent l’image du syndicat mobilisateur mais ne cherchent pas d’avoir au travers de celles-ci la force pour négocier, et ensuite signent toujours des accords, annoncés dans leurs déclarations mais très en dessous de ce qu’elles exigeaient. On trouve de nombreux exemples de ceci sur les sites des syndicats de classe d’Espagne et spécialement sur les sites de 11 syndicats affiliés à la FSM. Voir comment déjà la presse progressiste ridiculise les appels à manifester des CCOO et de l’UGT (**ANNEXE 9**).

B.2.- Un exemple clair du passé se trouve dans la lutte des pensionnés. Les CCOO se sont vues débordées par les actions (après la tenue d’assemblées réunissant des centaines voire plus de mille participants) auxquelles appelaient les “Marea de Pensionnés”. Les “Marea” qui ont une Coordination Nationale de Défense des Pensions Publiques (en Espagne, les pensions publiques ont subi une perte de qualité due, entre autre à l’Accord signé en 2011 par les CCOO, l’UGT et le gouvernement du PSOE). C’est pourquoi, aujourd’hui les CCOO (dans une autre manœuvre destinée à diviser les travailleurs) devançant les mobilisations prévues cet automne par cette Coordination en organisant quelques marches à Madrid début octobre (essayant à la fois inutilement de faire de l’ombre aux actions mondiales prévues le 1^{er} octobre par la Fédération Syndicale Mondiale).

<http://www.pensionistas.info/web/es/node/858>

B.3.- Les CCOO aux côtés de l’UGT, appellent à des actions générales uniquement pour paraître fortes. Pour cela, elles profitent de leur majorité obtenue lors des élections et de l’erreur qu’ont commise les nouveaux syndicats de classe (excepté au Pays Basque et en Galice) en n’appelant pas à la grève générale alors que les CCOO ne le faisait pas. Mais cette situation est en train de changer.

B.4.- Chaque fois, c’est moins de travailleurs qui participent aux actions ou manifestations organisées par les CCOO, à cause du discrédit suite à celles-ci du fait que les CCOO agissent à l’opposé de ce qu’elles avaient dit qu’elles feraient et qu’elles signent des accords impliquant des reculs dans les droit du travail. C’est le cas aussi lors des manifestations du 1^{er} mai, date à laquelle tant à Madrid qu’à Barcelone ou dans d’autres villes, les manifestations organisées par les syndicats de classe voient chaque fois toujours plus de participants, surpassant en nombre celles organisées par les syndicats jaunes.

B.5.- Chaque fois, les CCOO sont plus un syndicat de services qu’un syndicat de lutte capable de défendre les travailleurs face au patronat. (Voir **ANNEXE 10**).

B.6.- Le comble est que les CCOO contribuent (tout est bon pour compenser les recettes que leur procuraient les adhérents qu’elles perdent) à faire des entreprises de qualité (voir en vert, dans l’**ANNEXE 10**) : “*Nubalia-Google est à la tête d’une nouvelle ère d’innovation et de transformation numérique pour les entreprises afin de rendre les processus commerciaux plus compétitifs. Ils disposent de services de conseil, de mise en œuvre, d’assistance, de développement, etc...”

C) Les CCOO ne sont un syndicat ni représentatif, ni démocratique, ni participatif et par conséquent ne sont pas un syndicat d’assemblée.

C.1.- Depuis l’année 1983, au cours de laquelle se sont tenues des assemblées sur

les lieux de travail pour voir si les travailleurs acceptaient un Accord National, les CCOO, non seulement, n'ont ni consulté les travailleurs touchés par ces accords signés avec le patronat, ni même leurs propres adhérents. C'est pour cela qu'elles en perdent des dizaines de milliers.

C.2.- Les CCOO renvoient leurs propres salariés en application des lois qui ont fait perdre aux travailleurs espagnols les droits du travail (conquis au terme de nombreuses luttes). Bien qu'elles affirment combattre lesdites lois (même si elles ne se sont pas battues contre la majorité de ces modifications législatives) elles les appliquent agissant comme un patron. Un précédent cas, celui de 3 avocats, employés du syndicat en Catalogne et une employée administrative que finalement les CCOO ont dû réintégrer (3 ans après avec le paiement de salaires de tous les mois non travaillés) sur décision de la Cour Suprême. Voir sur le site :

<http://kaosenlared.net/ccoo-pierde-recurso-despido-readmitir-tres-abogados-una-administrativa/>

C.3.- Les licenciements des "fonctionnaires du syndicat" ont été massifs, dans toutes les structures des CCOO après avoir perdu adhésion, délégués élus par les travailleurs dans les entreprises et subventions. Voir le cas concret, dans la communauté de Valence, de presque 200 licenciés **ANNEXE 11.**

C.4.- Elles perdent des adhérents en quantité, comme cela se passe pour les syndicats de la CSI (Confédération Syndicale Internationale à laquelle adhèrent les CCOO après avoir quitté la FSM). Dans les premières déclarations d'Unai Sordo, nouveau et bureaucratique Secrétaire Général des CCOO (puisqu'il n'a jamais fait de syndicalisme en entreprise) a reconnu : "Nous devons nous rapprocher des travailleurs qui ont renoncé aux syndicats". Il lui reste à "reconnaître" qu'ils ont renoncé au sensationnalisme syndical.

C.5.- Les CCOO comme elles l'ont fait ces derniers mois dans toutes leurs structures (locales et fédérales) prévoient une restructuration de son personnel en Galice, et le Secrétaire Général sortant, Xosé Manuel Sánchez Aguión, lors de l'ouverture du XI^{ème} congrès du syndicat en Galice (juin 2017), a répondu, aux journalistes l'interrogeant, que la baisse des recettes (tant à cause de la perte d'adhérents que de la réduction des subventions) obligera l'organisation "à prendre des décisions".

C.6.- Les CCOO ont même dû réintégrer une salariée qui avait demandé une réduction du temps de travail pour maternité. Le juge a estimé que les droits fondamentaux avaient été violés et que cette employée licenciée avait été victime de discrimination (comme dans les pires entreprises) et avait condamné le syndicat CCOO à la reprendre et à lui verser une indemnisation de 60 000 €. Les Commissions ont fait appel du jugement, comme le fait toujours le patronat. Voir **ANNEXE 12.**

C.7.- Les CCOO ne respectent pas la Constitution quand elles veulent licencier leurs salariés. L'un de ces cas (voir **ANNEXE 13**) est celui de la salariée Elisabeth qui employée pendant 9 ans par le syndicat en infraction avec la loi, fut licenciée (de la même façon que procèdent les patrons les plus réactionnaires) après avoir réclamé que soit reconnue son ancienneté et le caractère indéfini de son contrat de travail. Dans son jugement, la juge Carmen Lucendo considère comme nul le licenciement car la salariée avait fait cette réclamation 3 mois avant que ne soit reconnu le caractère indéfini de son contrat de travail ainsi que son ancienneté; et cela était le signe que ses droits constitutionnels avaient été violés et qu'il y avait "discrimination" ainsi que le souligne Antonio Moreno, l'avocat d'Elisabeth.

C.8.- Même le PCE eurocommuniste critique publiquement le comportement de

répression patronale des CCOO à l'égard de leurs salariés. Voir l'information publiée par le Secrétariat du Travail du PCE (appelé par le passé Mouvement Ouvrier) **ANNEXE 14.**

D) Les CCOO ont cessé d'être un syndicat indépendant du patronat et des gouvernements, invité maintenant à leurs congrès et partageant la corruption ainsi que les affaires. Corruption qui est dénoncée depuis l'intérieur même du syndicat mais à propos de laquelle la direction principale fait la sourde oreille (preuve de son implication).

D.1.- La corruption des dirigeants des CCOO est venue jusque devant les tribunaux à plusieurs reprises et en divers lieux de l'état. Il a été démontré par exemple ,comme dans un des cas les plus scandaleux, que les contrats de banque étaient signés en baissant les droits déjà acquis grâce à des appartements offerts à celle qui fut la secrétaire générale du secteur, M^a Jesús Paredes, (le journal *Público* a révélé que 2 dirigeants de la Banque des CCOO , elle et son mari, accumulait un patrimoine immobilier estimé à plus de 2 millions d'euros). Voir **ANNEXE 15.**

D.2.- Un exemple clair de comment les dirigeants des CCOO se sont laissé acheter par les capitalistes est celui de José María Fidalgo qui est passé directement de Secrétaire Général des CCOO à collaborateur du Parti Populaire. Voir ANNEXE 16 comment a évolué Fidalgo).

D.3.- Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs voient dans les CCOO un grand allié du patronat et du gouvernement. Dans beaucoup de grandes entreprises, le fait d'être affilié aux CCOO aide à obtenir un contrat de travail (la multinationale de l'automobile SEAT en est un des exemples). Aussi les Pensionnés de Catalogne, lors de leur dernier grand rassemblement, un millier de participants, ont lâché dans le ciel 4 ballons (Voir **ANNEXE 17**) portant les photos de ceux qu'ils considèrent comme les plus indésirables : Rajoy (président du PP et du gouvernement), Rosell (président de la CEOE, organisation patronale), et celles des 2 principaux dirigeants des CCOO et de l'UGT. (Voir l'information complète sur :

<http://mareapensionista.org/2017/04/02/barcelona-acto-masivo-en-defensa-de-las-pensiones-publicas-en-el-iv-aniversario-de-la-marea-pensionista/>)

D.4.- La dépendance des CCOO aux subventions les oblige à inviter le gouvernement du PP et le patronat à présider leurs activités. Le dernier exemple en date est celui de leur 11^{ème} congrès (fin juin 2017) lors duquel la parole fut donnée au principal dirigeant du patronat espagnol et à la ministre du travail du PP, une de ceux qui ont le plus attaqué les droits du travail et ils furent applaudis.

D.5.- Pour compenser la baisse de leurs recettes (suite à la perte d'adhérents), les CCOO se consacrent à promouvoir les fonds de pension privés qu'encouragent et gèrent les grandes banques. Ainsi elles ont réussi, avec l'UGT, à percevoir presque 50 millions d'euros pour leur participation à un de ceux-ci, celui de Telefónica, argent logiquement volé aux travailleurs. (Voir tout le détail **ANNEXE 19**).

D.6.- Pour couronner le tout, et gagner plus d'argent, elles s'occupent de faire la publicité de diverses entreprises. La dernière en date est celle de la multinationale de l'automobile SEAT. Voir **ANNEXE 20.**

D.7.- Communiqué de presse paru fin juillet : “ des ex dirigeants des CCOO et de l'UGT et 2 hauts fonctionnaires du Ministère impliqués dans les ERE. La juge d'instruction enquête sur 25 personnes pour délit présumé de malversation de

quelques 40 millions d'euros d'aides du Ministère et du gouvernement d'Andalousie, versés à l'entreprise Faja Piritica de Huelva.”

D.8.- Leur financement se base de plus en plus sur les services de toutes sortes qu'offrent les entreprises créées par le syndicat (y compris l'immobilier, les assurances, la technologie, etc...) et sur les accords passés auprès de centaines d'entreprises afin que leurs adhérents consomment chez elles. (Voir **ANNEXE 10** déjà citée).

D.9.- En juin 2017, l'ex secrétaire des CCOO en Andalousie, Fransisco Carbonero inculpé dans l'affaire des ERE, fait partie de la commission exécutive élue lors du 11^{ème} et récent Congrès, décision qui a divisé l'organisation.

D.10.- Autre exemple : (et nous ne citons que le cas d'une des 17 Communautés Autonomes qui existent en Espagne) une loi de la Generalitat valencienne qui accorde 5,2 millions d'euros à répartir entre l'UGT, les CCOO et le patronat, au titre d'une participation institutionnelle ambiguë de la part de telles organisations. Elles touchent aussi suffisamment de subventions, sous des appellations grandiloquentes comme plans de formation, aide à l'emploi, prévention des risques, etc... Bien entendu, ce n'est pas comme dans le passé, de là les problèmes financiers du syndicalisme jaune, protégé par le gouvernement et le patronat.

D.11.- La multinationale Telefónica-Movistar a empoché 200 millions d'euros en vendant son ex entreprise Antares (sauvée de la faillite par l'apport approuvé par les CCOO et l'UGT, de 90 millions d'euros, patrimoine de tous les travailleurs, étant donné qu'il s'agissait de leur fond de Garantie des Salaires).

D.12.- Les seuls régimes de retraites privés pour les emplois publics ont donné 3 millions d'euros de commissions pour chaque syndicat, près d'un million en 2015. C'est ce que gagnent annuellement les CCOO et l'UGT avec le régime de retraite des fonctionnaires, qui est par sa taille le 8^{ème} plus important en Espagne - derrière des fonds comme ceux de la Caixa, de Telefónica ou Iberdrola - géré par BBVA depuis 2014, année au cours de laquelle elle a remporté le concours pour sa gestion. BBVA détient une participation de 70%, les CCOO de 15% et l'UGT de 15%. (Voir **ANNEXE 22**).

D.13.- Les CCOO ont exprimé publiquement leur accord à donner une plus grande capacité de décision aux entreprises privées (les soit-disant Mutuelles) décision de si oui ou non un travailleur a droit à un arrêt de travail pour maladie (Voir **ANNEXE 23**). Elles proposent également que les Mutuelles privées fassent plus d'affaires “ en prêtant leurs installations” à la Sécurité Sociale Publique (autre pas vers la privatisation complète de la santé en Espagne). Voir “Absentéisme” sur <http://www.ccoo.es/cms/g/public/o/0/o223201.pdf>

D.14.- La direction des CCOO a dû reconnaître publiquement que certains de ses dirigeants avaient participé à la corruption qu'ont dirigée : Rodrigo Rato, grand corrompu du PP et ex président du FMI, avec Miguel Blesa (ami de Rajoy, président du PP et du gouvernement) qui récemment est apparu “ suicidé” pour ne pas avoir à déposer devant la justice. On peut voir son “explication publique” sur http://www2.ccoo.es/comunes/recursos/1/1928404-Informe_de_la_Comision_de_Investigacion.pdf

D.15.- Les CCOO ont pu adopter des méthodes de travail typiques de la bourgeoisie comme ; Diffamer, vilipender, mensonges et fausses rumeurs, etc...” sont quelques unes des “tactiques” défendues, déjà en 2010, dans le manuel confidentiel de Contre-propagande de sa Fédération des Transports, pratiques qui sont loin de l'éthique syndicale et révolutionnaire, et qui viennent démontrer la véritable nature verticale et hiérarchique de syndicats telles que les CCOO. On peut le voir en

ANNEXE 24 et sur

http://www.kaosenlared.net/media/24/24697_1_Manual_Contra_Propaganda_.pdf

E) Les CCOO ne sont plus un syndicat prolétairement internationaliste.

E.1.- L'Union Européenne et les institutions pro capitalistes de l'état espagnol continuent d'utiliser les CCOO pour profiter de la réputation internationale qu'elles avaient obtenue quand elles étaient dans leur phase de syndicat de classe. Aujourd'hui, les CCOO, en faillite économique, en vendant leur renommée internationale historique, jouent les convoyeurs de grandes sommes d'argent (qui ne leur appartiennent pas, mais données par les institutions) vers les ex-colonies. Ainsi, ils peuvent dans de nombreux pays, faire des photos comme celle que l'on peut voir **ANNEXE 25**. Pour le capitalisme, c'est une affaire intéressante, pour pas cher il semble que ce sont les CCOO qui font les cadeaux (comme l'expliquent les dirigeants syndicaux des pays bénéficiaires, puisqu'ils ne peuvent pas dire qu'ils se sont laissé acheter) et c'est plus acceptable pour les bases avec une conscience de classe que si cela apparaissait comme un "cadeau" de la part des dirigeants capitalistes.

E.2.- Elles signent des accords avec d'autres syndicats d'Espagne, disant leur solidarité avec divers peuples en lutte, comme par exemple avec la Palestine, mais ne diffusent pas auprès de leurs adhérents ce qu'elles ont signé. Elles tiennent le double discours bourgeois d'apparence, mais suivent parce que liées à la CSI où les syndicats sionistes d'Israël, impactent et décident les positions internationales.

E.3.- Leurs "aides" solidaires ne vont pas aux syndicats les plus combattants de chaque pays, particulièrement en Amérique Latine et en Afrique, elles les versent seulement aux syndicats affiliés à la CSI, malgré la corruption de leurs dirigeants.

F) les CCOO ont abandonné leur caractère de syndicat anti-impérialiste

F.1.- Les CCOO prêtent leurs locaux à la droite pour des activités clairement fascistes. Le dernier cas s'est produit à Zamora, où les Vénézuéliens anti-Maduro ont, en juillet dernier, organisé un simulacre de vote. (Voir **ANNEXE 26**).

F.2.- Les CCOO n'interviennent pas dans la défense de l'idéologie ouvrière, mais tout au contraire aident avec leurs documents et prises de position l'avancée des orientations impérialistes. Pour cela, elles font part de positionnements en faveur de l'OTAN, comme par exemple dans des guerres telles que celles qui ont détruit la Lybie. (Voir **ANNEXE 27** et sur le site des CCOO :

<http://www.ccoo.es/noticia:31723-->

[CCOO y UGT apoyan la adopcion de las acciones militares necesarias para proteger a la poblacion civil de Libia](#)).

F.3.- Les CCOO ne sont plus capables de signer une déclaration clairement anti-impérialiste comme elles le faisaient lors de leur phase de syndicalisme de classe. Pour exemple, l'affiche en **ANNEXE 28** que les CCOO ne signeraient pas aujourd'hui.

F.4.- Les CCOO ont demandé (lors d'une conférence de presse tenue au local d'IU à Séville) l'agrandissement de la base américaine et impérialiste de Rota. C'est de cette base que sont partis les avions qui ont bombardé les populations civiles de

Syrie et d'autres pays sur décision de l'OTAN. (Voir l'information parue dans Diario de Cadiz **en ANNEXE 29**).

F.5.- Le 20 décembre 2016, le syndicat CCOO a publié un communiqué de presse (voir le lien sur :

<http://www.ccoo.es/noticia:230936-->

[CCOO muestra su solidaridad con el pueblo sirio](#)) dans lequel il demandait l'intervention étrangère en Syrie devant la libération d'Alep de la part des forces syriennes, n'hésitant pas à assumer les principes impérialistes de l'UE et des Etats Unis. (Voir **ANNEXE 30**).

G) Les CCOO ont renoncé d'être un syndicat socio-politique, capable d'assumer la situation nationale et participer aux luttes populaires.

G.1.- Les CCOO ne défendent pas plus la Réforme Agraire que réclament toujours, et à juste titre, les salariés agricoles d'Andalousie et autres régions où la propriété reste concentrée entre les mains de très peu de personnes (les latifundias). Les CCOO se sont opposées à l'occupation des terres par les syndicats agricoles de classe espagnols (spécialement le SAT [**Syndicat des Travailleurs Andalous**] en Andalousie) et n'ont pas été solidaires avec ceux qui furent victimes d'une répression très dure suite à ces occupations (avec ces occupations un emploi a été donné aux travailleurs locaux avec 50% comme chiffre officiel du chômage).

G.2.- Les CCOO ne défendent pas le droit à l'autodétermination des nations historiques de l'état espagnol (Galice, Pays Basque et Catalogne) qu'elles défendaient jusqu'aux années 80. Dans les années 70, les personnes arrêtées dans beaucoup de luttes pour les droits de nation étaient des militants des CCOO. L'abandon de ces revendications a favorisé l'essor de syndicats comme LAB au Pays Basque et la CIG en Galice.

G.3.- Les CCOO ont délaissé toutes les plateformes unitaires auxquelles ils participaient auparavant aux côtés des mouvements populaires, de quartiers, écologistes, anti-impérialistes, solidaires, etc...

Dans ce processus de transformation des CCOO depuis leur naissance, rattachées à la FSM en tant que syndicat de classe et aidées par celle-ci (durant sa période de clandestinité), après de nombreuses années de fonctionnement en syndicat de classe, jusqu'à ce qu'elles sont aujourd'hui, un simple syndicat jaune et réformiste, l'eurocommunisme a joué un rôle fondamental qu'a encouragé Santiago Carillo, le faux communiste (jeune, il a commencé par militer dans la social -démocratie et est mort, publiquement associé à nouveau à elle). C'est lui qui "ordonna", en tant que Secrétaire Général du PCE, au militant communiste Marcelino Camacho qui accepta, en tant que dirigeant des CCOO, le premier Pacte Social depuis la mort du dictateur fasciste Francisco Franco, connu sous l'appellation les Accords de la Moncloa, signés en 1977. Et ils ont été les dirigeants du PCE les plus eurocommunistes de ceux qui ont contrôlé la direction des CCOO.

Triste réalité ici reflétée d'un syndicat qui s'est forgé et a grandi grâce à d'immenses luttes, subissant des répressions de toutes sortes. Les dirigeants des CCOO assassinés, exilés, torturés, emprisonnés, licenciés, sanctionnés, durant des décennies, ne pensaient pas que cette grande transformation pourrait avoir lieu.

Août 2017

Miguel Guerrero membre de la commission Technique de l'UIS des P&R de la FSM

José M^a Lucas, Trésorier de l'UIS des P&R de la FSM

Quim Boix, Secrétaire Général de l'UIS des P&R de la FSM, et Responsable de la FSM en Espagne (excepté le Pays Basque)

Ce document, de 64 pages (puisqu'aux précédentes s'en ajoutent 54 avec 30 annexes et 20 sites internet consultables) peut être lu en entier sur <http://www.pensionistas.info/web/es/node/868>

Dans cette édition papier, nous ne mettons qu'une seule annexe : **ANNEXE 26**. Les CCOO prêtent leurs locaux à la droite pour des activités clairement fascistes. Le dernier cas s'est produit à Zamora, où les Vénézuéliens anti-Maduro ont, en juillet dernier, organisé un simulacre de vote. (Voir **ANNEXE 26**). Les CCOO, dans ce cas l'organisation de la province de Zamora, ont mis leurs locaux à la disposition des fascistes vénézuéliens résidant dans la ville, afin de réaliser un simulacre grotesque de "plébiscite" contre le gouvernement populaire et anti-impérialiste du Venezuela. En tenant compte que cette pantomime des fascistes a pour objectif principal de renverser l'ordre constitutionnel démocratique légitime et justifier une intervention économique et militaire de l'impérialisme contre le Venezuela et que les bureaucrates des CCOO sont parfaitement conscients de cela, cette collaboration active avec les putschistes fascistes vénézuéliens les rendent complices de l'agression impérialiste. C'est un autre exemple de l'effondrement idéologique et de la corruption de ce qui, dans d'autres temps, fut une organisation syndicale. Leur asservissement aux multinationales et aux structures impérialistes les conduisent à atteindre l'indécence la plus pure.

